



East Angus

Ma ville, ma vie

200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0



East Angus

Ma ville, ma vie

POLITIQUE DE SUBVENTION POUR BORNE DE RECHARGE À USAGE DOMESTIQUE

Adoptée le 1^{er} avril 2019

1) BUT DE LA POLITIQUE

La Ville de East Angus encourage ses citoyens à participer à un programme de subvention dans le but de les aider à se procurer une borne de recharge niveau 2 (Borne de recharge raccordée au courant 240V) à usage domestique. En profitant de ce programme de subvention, les citoyens bénéficient d'une aide financière de 100 \$ pour l'achat d'une borne de recharge pour voiture électrique ou voiture hybride rechargeable.

L'octroi de cette subvention est une mesure incitative d'encouragement majeure visant le remplacement des véhicules à essence par des véhicules électriques. Favoriser ce type de véhicule permet la réduction de manière substantielle, à long terme, de la production de gaz à effet de serre, néfaste à l'environnement et à la santé publique.

Le propriétaire d'immeuble résidentiel peut acheter une borne de recharge à l'endroit de son choix. En présentant les documents nécessaires, le propriétaire pourra recevoir une somme de cent dollars (100,00 \$).

2) MODALITÉS

- Travaux doivent être exécutés conformément aux lois et règlements en vigueur notamment le Code de construction.
- Être propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville de East Angus;
- Être propriétaire ou locataire d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable ;
- Une limite d'une borne de recharge niveau 2 par unité d'habitation;
- Le propriétaire doit permettre qu'un représentant de la Ville de East Angus vérifie, à l'adresse de l'installation la conformité des informations fournit à la Ville.
- Présenter une preuve de résidence;
- Présenter une preuve d'installation de la borne (exemple : photo);
- Présenter une facture originale d'achat d'une borne de recharge niveau 2 (la date de la facture ne doit pas excéder six mois avant la demande);
- Compléter le formulaire disponible à l'hôtel de ville ou sur le site internet à l'adresse suivante www.eastangus.ca/borne, et fournir les documents requis.

3) ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique est entrée en vigueur le 1er avril 2019.



200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0

**VILLE DE EAST ANGUS
FORMULAIRE DE DEMANDE
POLITIQUE DE SUBVENTION POUR BORNE DE RECHARGE À USAGE DOMESTIQUE**

Requérant et emplacement de la borne de recharge

Nom de famille : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Code postale : _____
Téléphone résidence : _____
Téléphone travail : _____
Téléphone cellulaire : _____

Caractéristiques de la borne de recharge

Nom du détaillant : _____
Adresse du détaillant : _____
Nom du distributeur (marque) : _____
Nom et numéro du modèle : _____

Documents à fournir – Transmettez tous les documents ci-dessous

COCHEZ	Documents à fournir
	Preuve de résidence
	Copie d'une pièce d'identité avec photo
	Compte de taxes le plus récent si vous êtes propriétaire
	Facture originale ou copie de votre achat d'une borne électrique niveau 2 raccordée au courant 240V (comprenant le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur (marque de l'équipement) ainsi que le nom et le numéro du modèle
	Photographie de la borne de recharge installée, dûment signée et datée par le propriétaire

Attestation du requérant

COCHEZ	
	J'atteste que la borne de recharge est utilisée sur le bâtiment situé à l'adresse ci-haut mentionnée.
	J'autorise qu'un représentant de la Ville vérifie sur place la conformité des informations transmises.

Signée à East Angus, ce _____ par _____

Réservé à l'administration

Demande reçue le : _____
Par : _____
Signature : _____
Remarque : _____